Egyptian Amber

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom du produit	:	Egyptian Amber
Code produit	:	TCDL-CFRA-BOWL-NEGY

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Parfum pour bougies, fondants parfumés et produits de parfum d'ambiance
Utilisations déconseillées	:	Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Cosy Owl
20-28 Albert Road, Braintree, Essex CM7 3JQ, UK
Tél.: +44 (0)1376 560348
enquiries@cosyowl.com
www.cosyowl.com
Numéro d'immatriculation: 07738645

Adresse électronique de la personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité	:	enquiries@cosyowl.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Ligne d'assistance de l'entreprise	:	+44 (0)1376 560348 (disponible du lundi au vendredi, de 9 h à 15 h, heure du Royaume-Uni. Langue: anglais)
En cas d'urgence	:	En cas d'urgence médicale en dehors de ces heures, appeler le NHS 111 (NHS 24 en Écosse), ou le 999 si une aide immédiate est nécessaire.
Professionnels de santé uniquement	:	National Poisons Information Service (NPIS), ligne d'urgence 0344 892 0111, 24 h sur 24, 7 jours sur 7 (réservée aux professionnels de santé)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	:	H317
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	:	H319
Danger pour le milieu aquatique - à long terme, Catégorie 1	:	H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Egyptian Amber

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Composants dangereux : COUMARIN

Mentions de danger (CLP) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les vapeurs.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

Aucune évaluation PBT/vPvB n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom	N° CAS / CE	% (m/m)	Classification (CLP)
BENZYL BENZOATE	120-51-4 EC 204-402-9	20.0 – 50.0	Acute Tox. 4 (Oral), H302; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 2; Aquatic Chronic 1, H410
1,3,4,6,7,8-HEXAHYDRO-4,6,6,7,8,8-HEXAMETHYLINDENO[5,6-C]PYRAN	1222-05-5 EC 214-946-9	10.0 – 20.0	Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1, H410
2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL	18479-58-8 EC 242-362-4	1.00 – 5.00	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336
VANILLIN	121-33-5 EC 204-465-2	1.00 – 5.00	Eye Irrit. 2, H319
ETHYL TRIMETHYLCYCLOPENTENE BUTENOL	106185-75-5, 28219-61-6 EC 701-122-3, 248-908-8	1.00 – 5.00	Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 2, H411
COUMARIN	91-64-5 EC 202-086-7	1.00 – 5.00	Acute Tox. 4 (Oral), H302; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412

TETRAHYDRO-METHYL-(METHYLPROPYL)-PYRAN-4-OL	63500-71-0 EC 405-040-6	1.00 – 5.00	Eye Irrit. 2, H319
LINALOOL	78-70-6 EC 201-134-4	0.100 – 1.00	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317
LIMONENE	5989-27-5 EC 227-813-5	0.100 – 1.00	Flam. Liq. 3, H226; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 3; Aquatic Chronic 1, H410
ALPHA-ISOMETHYL IONONE	127-51-5 EC 204-846-3	0.100 – 1.00	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 2, H411
LINALYL ACETATE	115-95-7 EC 204-116-4	0.100 – 1.00	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317
METHYL ALPHA-IONONE ISOMERS	1335-46-2 EC 215-635-0	0.100 – 1.00	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 2, H411
ROSE KETONE-4 (DAMASCENONE)	23696-85-7 EC 245-833-2	< 0.100	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1A, H317; Aquatic Chronic 2, H411

Les composants sont indiqués tels que déclarés par le fabricant de l'huile parfumée, avec les plages de concentration qu'il déclare. Seuls les composants à déclarer sont indiqués. Texte intégral des phrases H: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Peut provoquer une allergie cutanée. Irritation oculaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Sable. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau puissant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non classé comme inflammable. Le produit brûle s'il est impliqué dans un incendie.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	:	Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	:	Refroidir les récipients exposés par pulvérisation d'eau. Empêcher les eaux d'extinction de pénétrer dans l'environnement.
Protection en cas d'incendie	:	Appareil respiratoire autonome. Vêtements de protection complets.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	:	Éliminer les sources d'ignition. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Aérer la zone. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher la pénétration dans les égouts et les eaux publiques. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	:	Absorber le liquide répandu avec un matériau absorbant tel que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu.
Autres informations	:	Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection individuelle, et la rubrique 13 pour l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour une manipulation sans danger	:	Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle.
Mesures d'hygiène	:	Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient fermé en dehors de son utilisation.
Produits incompatibles	:	Bases fortes. Acides forts. Oxydants forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Parfum pour bougies, fondants parfumés et produits de parfum d'ambiance.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune valeur limite d'exposition professionnelle n'a été fixée pour le mélange dans son ensemble. Certains composants peuvent avoir des valeurs limites d'exposition professionnelle (EH40 en Grande-Bretagne).

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	:	Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains	:	Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques conformes à la norme EN ISO 374 (p. ex. caoutchouc nitrile). Remplacer immédiatement les gants endommagés.
Protection des yeux	:	Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes-masques de protection contre les produits chimiques (EN 166).
Protection de la peau et du corps	:	Porter des vêtements de protection appropriés.
Protection des voies respiratoires	:	Normalement pas nécessaire avec une ventilation adéquate.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	:	Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Clear pale yellow to yellow liquid
Couleur	:	Clear pale yellow to yellow liquid
Odeur	:	Caractéristique
Inflammabilité	:	Aucune donnée disponible (non fournie par le fabricant)
Limites inférieure et supérieure d'explosivité	:	Aucune donnée disponible (non fournie par le fabricant)
Point d'éclair	:	> 100 °C (valeur indiquée par le fabricant)
pH	:	Sans objet (le produit n'est pas à base d'eau)
Point de fusion/point de congélation	:	Aucune donnée disponible (non fournie par le fabricant)
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible (non fournie par le fabricant)
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible (non fournie par le fabricant)
Température de décomposition	:	Not relevant
Pression de vapeur	:	0.01678343 mmHg
Densité relative	:	1.0330
Solubilité	:	Aucune donnée disponible (non fournie par le fabricant)
Coefficient de partage n-octanol/eau	:	Sans objet (ne s'applique généralement pas aux mélanges)
Viscosité cinématique	:	Aucune donnée disponible (non fournie par le fabricant)
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible (non fournie par le fabricant)
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible (non fournie par le fabricant)
Densité de vapeur relative	:	Aucune donnée disponible (non fournie par le fabricant)
Caractéristiques des particules	:	Sans objet (le produit est un liquide)

9.2. Autres informations

Les valeurs sont celles indiquées par le fabricant de l'huile parfumée. Lorsqu'aucune valeur n'est indiquée, aucune donnée n'est disponible.

Egyptian Amber

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Surchauffe. Lumière directe du soleil. Chaleur. Étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Bases fortes. Acides forts. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (voie orale)	:	Non classé (ETAmél env. 1883 mg/kg)
Toxicité aiguë (voie cutanée)	:	Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	:	Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	:	Non classé
Danger par aspiration	:	Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangereux pour le milieu aquatique, à court terme (aigu)	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Dangereux pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune évaluation réalisée.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination du produit/de l'emballage	:	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/nationale. Ne pas jeter à l'égout.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément à ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	:	UN3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (1,3,4,6,7,8-HEXAHYDRO-4,6,6,7,8,8-HEXAMETHYLINDENO[5,6-C]PYRAN, BENZYL BENZOATE)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	:	9
14.4. Groupe d'emballage	:	III
14.5. Dangers pour l'environnement	:	This is classified as an environmentally hazardous substance under the UN Model Regulations. This is classified as a Marine Pollutant under the IMDG Code.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	:	Les petits emballages (jusqu'à 5 L) peuvent être exemptés selon la disposition spéciale ADR 375 / IMDG 2.10.2.7.

Informations de transport indiquées par le fabricant de l'huile parfumée.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et GB CLP; règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et UK REACH. Normes IFRA: voir le certificat IFRA de ce produit.

Les informations sur les restrictions de l'annexe XVII de REACH et sur les substances de la liste des substances candidates ne sont pas disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Méthode de classification	:	Méthode de calcul (CLP article 9 et annexe I), fondée sur les composants dangereux et les plages de concentration déclarés par le fabricant de l'huile parfumée, en retenant la valeur haute de chaque plage, et recoupée avec la classification du fabricant. Pour l'irritation cutanée, les lésions oculaires graves/l'irritation oculaire, la sensibilisation cutanée et les dangers pour le milieu aquatique, les limites de concentration du fabricant (FDS rubrique 16) ont été utilisées.
Limites de concentration %	:	EDI 2=93.09% SS 1=33.33% EH A1=49.34% EH C2=14.60% EH C3=1.46% EH C4=43.72%
Valeurs fractionnaires totales	:	EDI 2=1.07 SS 1=3.00 EH A1=2.03 EH C2=6.85 EH C3=68.49 EH C4=2.29
Sources	:	Egyptian Amber SDS
Texte complet des mentions H	:	H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H302 - Nocif en cas d'ingestion. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H332 - Nocif par inhalation. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Cette fiche de données de sécurité a été établie par le fournisseur à partir des informations fournies par le fabricant de l'huile parfumée et par calcul. Elle est réputée exacte mais ne prétend pas être exhaustive. Le fournisseur est responsable de son exactitude et de sa mise à jour.